

CRITÈRES D'INTERVENTION de EU CAN AID (AISBL)

TYPE DE SOUTIEN

eu can aid (ECA) accorde une aide financière à de petits groupes cibles pour des projets concrets, à un niveau inférieur à celui généralement fourni par les principaux bailleurs de fonds.

ECA peut intervenir pour aider une ONG à réunir les fonds nécessaires afin d'obtenir un cofinancement d'un bailleur important (par exemple, un service de coopération au développement d'un pays développé). Dans ce cas, ce sont les effets multiplicateurs de la participation d'ECA qui justifient son implication dans le cofinancement d'un projet relativement important.

Qu'elle soutienne seule un projet ou qu'elle le cofinance avec d'autres bailleurs, ECA limite sa contribution financière à quelques milliers d'euros (généralement entre 2 000 € et 8 000 €) par projet. Une contribution plus élevée peut être envisagée, notamment si elle permet d'obtenir un apport plus important d'autres bailleurs.

CANDIDATS

Pays éligibles

Sur la base des catégories de pays définies par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ECA entend financer en priorité des partenaires situés dans les pays les moins avancés (PMA), puis dans des régions pauvres de pays à revenu intermédiaire et, exceptionnellement, dans des pays émergents. Dans ces derniers, l'intervention d'ECA ne visera que les populations particulièrement défavorisées, marginalisées ou vulnérables.

ECA peut exclure de sa zone d'intervention tout pays ou région où existent des violations des droits humains, une mauvaise gouvernance, ou encore des conflits ou catastrophes naturelles compromettant les objectifs ou l'efficacité des actions menées.

ECA peut également exclure les zones où d'autres sources de financement existent déjà (gouvernement, ONG présentes sur place).

Type de candidat

Le demandeur doit être un groupe (association, ONG) officiellement enregistré auprès des autorités locales ou nationales et disposant de statuts officiels.

ECA peut examiner des demandes introduites par des particuliers ou par des organisations de services, à condition que celles-ci bénéficient à des groupes locaux dans le besoin, à leur demande ou avec leur accord, lorsque ces groupes ne sont pas en mesure de formuler ou de mettre en œuvre leur projet sans assistance.

Le demandeur devrait idéalement avoir déjà mis en œuvre avec succès des projets similaires.

ECA peut privilégier les ONG ayant été visitées les années précédentes, soit par une référence internationale, soit par un membre d'ECA. Pour examiner une demande, ECA peut sélectionner des ONG disposant d'un site web à jour ou d'un rapport annuel et d'un rapport financier présentant les activités des années précédentes.

ECA peut donner priorité aux ONG dont la position sociale des responsables dans le village ou la communauté locale, ainsi que leurs compétences, ont été vérifiées.

Références

Le demandeur doit fournir des références internationales indépendantes (provenant de pays membres de l'OCDE) permettant à ECA d'obtenir des preuves fiables de collaborations antérieures, idéalement auprès de plusieurs organisations connues d'ECA. La préférence sera donnée aux projets dont les organisations référentes ont vérifié sur place la bonne réalisation de leurs projets, en particulier lorsque la collaboration s'est inscrite dans la durée.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les projets soutenus peuvent être classés en trois catégories :

- Social
- Socio-économique
- Activités génératrices de revenus (AGR)

Dans tous les cas, le projet doit :

- Bénéficier directement et concrètement à la population locale, avec une préférence pour les groupes de femmes ou de jeunes.
- Répondre à des besoins réels et exprimés, permettant aux bénéficiaires d'améliorer durablement leurs conditions de vie, en identifiant clairement la valeur ajoutée du projet par rapport à la situation actuelle.
- Émaner d'initiatives locales et favoriser l'autonomisation des populations les plus défavorisées, en les impliquant à toutes les étapes du cycle de projet (conception, mise en œuvre, gestion).
- Prévoir une contribution d'environ 5 % du budget total par la population locale (financière, en main-d'œuvre ou en mise à disposition de ressources : terrain, locaux, équipements...).
- Être techniquement faisable (maîtrise de la mise en œuvre et de la maintenance, disponibilité des pièces de rechange...).
- Garantir la compétence et la fiabilité du personnel responsable du projet sur le terrain pendant toute sa durée.
- Respecter ou contribuer à la protection de l'environnement (et aux objectifs plus larges de développement durable).
- Être cohérent avec la politique du gouvernement du pays concerné.

Une seconde demande d'un même candidat ne peut être examinée qu'après la finalisation du premier projet et réception du rapport de mise à jour.

ECA NE SOUTIENT PAS :

- L'envoi de travailleurs humanitaires
 - Le transport international de marchandises
 - La fourniture de services intellectuels (études de faisabilité, informations, conseils techniques)
 - Les coûts de fonctionnement non liés à la mise en œuvre du projet
 - La fourniture de matériel pédagogique si celui-ci est déjà prévu par le gouvernement dans son système éducatif
 - Les salaires, en particulier ceux d'expatriés, sauf si ces coûts sont indispensables à la réalisation du projet (ex. formateurs dont l'expertise n'existe pas localement) et ne peuvent être pris en charge par d'autres bailleurs
 - Les organisations gouvernementales et les entreprises commerciales
 - L'assistance médicale, la fourniture de médicaments ou d'équipements médicaux, la construction de dispensaires ou centres médicaux (sauf dans le cadre de programmes intégrés)
-

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Activités génératrices de revenus (AGR)

ECA peut privilégier les ONG ayant une expérience avérée dans des AGR similaires. Si le projet se situe dans une zone où l'ONG opère déjà, celle-ci doit expliquer pourquoi un financement supplémentaire est nécessaire et fournir un rapport d'évaluation du projet précédent.

Un plan d'affaires détaillé doit être fourni, incluant une projection sur cinq ans.

La proposition doit démontrer la viabilité :

- **Économique et financière** : existence d'une demande locale permettant la rentabilité, bénéfices suffisants pour assurer l'autofinancement.
- **Socioculturelle** : respect de la culture locale, soutien des autorités locales lorsque possible.
- **Environnementale** : impact positif ou absence d'impact négatif.
- **Technique** : technologies adaptées aux conditions locales (géographiques, climatiques, environnementales...).

Projet social

Exemples : construction ou amélioration de petites infrastructures sociales ou de formation, écoles (toiture, équipement...), accès à l'eau, accès à l'électricité.

Ces projets doivent garantir :

- La cohérence avec les programmes gouvernementaux (ex. disponibilité durable d'enseignants rémunérés).
- La qualité de la supervision.
- Les conditions de réussite (expertise pour les travaux, maintenance des infrastructures).
- L'existence de devis pro forma.

Éducation et formation

L'éducation est un élément clé du développement.

Le demandeur doit détailler le contexte (besoin en eau, latrines, alimentation électrique, infrastructures, population scolaire, plan éducatif, présence d'autres bailleurs...) et démontrer la durabilité (reconnaissance des diplômes, rémunération des enseignants, soutien communautaire, possibilités d'études ou d'emploi après la formation...).

Des photos du site doivent être fournies avant le financement et dans le rapport d'évaluation.

Le financement doit, lorsque possible, être versé en plusieurs tranches.

Approvisionnement en eau

L'ONG doit expliquer pourquoi d'autres solutions ne sont pas adaptées au contexte et démontrer la faisabilité technique (étude d'ingénierie) et la durabilité (maintenance).

L'approvisionnement en eau pour les besoins humains sera privilégié.

Des photos du site doivent être fournies avant le financement et dans le rapport d'évaluation.

Électricité renouvelable

Les demandes d'alimentation électrique peuvent être éligibles. L'ONG doit détailler les alternatives techniques et économiques.

Des photos du site doivent être fournies avant le financement et dans le rapport d'évaluation.

Assainissement (latrines)

L'assainissement doit être abordé comme un problème complexe. L'éducation, la sensibilisation et les solutions complètes d'hygiène sont essentielles.

Seules les latrines intégrées à des infrastructures existantes, ayant démontré leur efficacité et leur durabilité, ou faisant partie de programmes intégrés, peuvent être soutenues.

Des photos du site doivent être fournies avant le financement et dans le rapport d'évaluation.

Projet socio-économique

Pour la formation professionnelle, les projets doivent garantir :

- L'existence d'un marché local pour les produits fabriqués
 - L'accompagnement des bénéficiaires dans la création d'emplois
 - La possibilité d'extension sans soutien supplémentaire
 - La durabilité financière
-

BUDGET

Le budget doit détailler (quantités, prix unitaires, coût total) :

- L'investissement initial (machines, équipements, terrain...)
 - Les dépenses récurrentes
 - Le revenu attendu pour la population locale ou chaque bénéficiaire, comparé à la situation précédente
 - Le retour sur investissement
 - Une analyse des prix du marché local
-

SOUTIEN À LA RECONSTRUCTION APRÈS CATASTROPHES NATURELLES

En plus du financement de microprojets de développement, ECA s'efforce de réagir aux catastrophes naturelles dans les pays en développement en lançant des appels spéciaux à la générosité du personnel des institutions européennes. Les dons visent la réhabilitation ou la reconstruction, plutôt que l'aide d'urgence (nourriture, abris, assainissement...).

Cette approche se justifie par le fait qu'après une mobilisation initiale pour l'aide d'urgence, il devient plus difficile de collecter des fonds pour les besoins tout aussi essentiels de reconstruction, de réparation des installations collectives ou de relogement des populations affectées.

ECA s'efforce d'appliquer les mêmes critères que pour les microprojets de développement.

ADDENDUM – CRITÈRES POUR LES PROGRAMMES INTÉGRÉS

En complément des critères ci-dessus, ECA peut adopter des programmes intégrés éprouvés, à moyen ou long terme.

ECA est convaincue que rompre le cycle de la pauvreté et créer des changements durables nécessite une vision holistique et intégrée sur le long terme.

Les programmes intégrés – ciblant une population locale clairement identifiée – peuvent agir simultanément sur l'ensemble des facteurs de pauvreté en donnant aux participants un accès immédiat à toutes les ressources essentielles.

Dans ce cadre, et afin de permettre leur réalisation, ECA peut accepter et financer certaines actions répondant à des critères différents de ceux mentionnés aux titres 1, 3 et 4, pour autant qu'elles soient nécessaires à la réussite globale du programme.